



TROIS PRIX DE 1 000 EUROS

2012

Prix Montagne

Philippe Révil

6^e
édition

Depuis 2006, le Club de la Presse des Pays de Savoie récompense les meilleures productions journalistiques traitant de la montagne sous tous ses aspects...

Les productions journalistiques qui s'interrogent sur l'avenir de ce milieu singulier, mettent en évidence ses traditions, ses paysages. Celles qui soulignent les travaux scientifiques, les innovations technologiques, l'évolution du tourisme, des nouvelles glisses. Celles qui nourrissent le débat entre le nécessaire développement et ses dérives et tant d'autres sujets multiples et variés. Rendre hommage à des journalistes, c'est aussi se souvenir de Philippe Révil, journaliste Savoyard disparu en montagne.

Trois prix, assortis d'un chèque de 1 000 euros chacun, récompensent :

- un article de presse
- un reportage de radio, TV ou un film
- un prix «coup de cœur» du jury.

Les candidats sont des journalistes, auteurs, producteurs, titulaires ou non de la carte presse.

Le palmarès sera révélé le vendredi 28 septembre 2012, dans le cadre du festival IF3 à Annecy à 18 h45.

Une soirée débat abordera l'importance des réseaux sociaux en montagne avec des intervenants du milieu de la presse et de la montagne.

Le dépôt des candidatures est ouvert.
La date limite d'inscription est fixée au
15 septembre 2012



Règlement du concours et fiche d'inscription disponibles sur demande ou sur le site internet du Club de la Presse des Pays de Savoie : clubpresse7374.com

CLUB DE LA PRESSE
DES PAYS DE SAVOIE

UCP2
Union des Clubs de la Presse
de France et d'Alsace

FRANCE MONTAGNES
france-montagnes.com

IF3
EUROPE
INTERNATIONAL
FREESKI FILM FESTIVAL
2012

SAVOIE
HAUTE
SAVOIE

Rhône-Alpes Région

TROIS PRIX DE 1 000 EUROS

Prix Montagne

Philippe Révil

6^e
édition

2012

Les Lauréats de l'édition 2011

En 2011, une cinquantaine de candidats ont concouru pour la 5^e édition du Prix Montagne Philippe Révil. Pas facile à départager !



Article de presse :

Anthony Nicolazzi pour « *Belledonne, l'espace hors sentiers* » paru dans *Trek Magazine*.

Dans ce monde qui prône le développement durable et de laisser sa voiture au garage pour utiliser les modes de déplacement doux, Anthony Nicolazzi a joint les mots à l'action. Il est parti de chez lui ! Il commence son trek dès le pas de sa porte. Son aventure débute derrière la maison...

Reportage radio, TV, documentaire

Patrice Roubaud et Fred Fanchi pour « *Le GR 20* » diffusé sur TF1 agence NMTV - Corse Matin.

Pays de montagne aussi, nos amis corses nous

rejoignent et nous font découvrir leurs sommets. Nous n'avons rien à leur envier. Un reportage sur le fameux GR20 où les images fabuleuses donnent envie d'enfiler les chaussures de randonnée, de préparer son sac à dos et de se lancer dans l'aventure entre pics et mer...



Coup de cœur du Jury

Pascal Kober pour « *Gens de l'Alpe* » paru dans *Grands Reportages*.

Comment résumer plus de cent mille ans d'histoire humaine en deux pages ! Pascal Kober réussit ce pari de narrer ces gens de l'Alpe, des Néandertaliens en passant par les Homo Sapiens, s'arrêtant il y a 5 000 ans avec Ôtzi, jusqu'à l'homme moderne...

Pour la première fois, France Montagnes remettait pendant les attributions du Prix Montagne Philippe Révil,

le prix spécial France Montagnes :

Vincent Nouzille, pour « *La vie secrète d'une station de ski* » paru dans *Géo Voyages*.

Comprendre l'envers d'une station, comment cette industrie du ski, cette usine à neige fonctionne. Un ballet qui débute tôt dans la nuit...

ARTICLE 1 :

PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le Club de la Presse des Pays de Savoie, organise un concours intitulé Prix Montagne-Philippe Révil*. L'organisateur répond au statut d'association loi 1901, dont le siège social se situe à la Maison des Associations à Chambéry (Savoie).

Le Prix Montagne récompense les meilleures productions journalistiques traitant de la montagne au sens large.

ARTICLE 2 :

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats sont des journalistes selon la définition de l'article L. 761-2 du Code du travail : Le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources. Sont assimilés aux journalistes professionnels les collaborateurs directs de la rédaction à l'exclusion des agents de publicité et tous ceux qui n'apportent, à un titre quelconque, qu'une collaboration occasionnelle.

Les journalistes concourent à titre personnel, en s'inscrivant sur le site internet du Club de la Presse :

clubpresse7374.com

Peuvent être présentés : des articles, reportages, documentaires ou DVD/CD-VHS réalisés les douze mois précédant la date de clôture fixée au : **15 septembre 2012**.

Les textes sont à envoyer par mail en version finale avec photos et légendes à : prixmontagne@savoieclubdelapresse.com et en version papier à l'adresse du Club de la Presse.

Les DVD/CD-VHS sont à envoyer à : Club de la Presse des Pays de Savoie, 121 Allée du Clos des Chênes 73190 ST BALDOPH

Le Club de la Presse se réserve le droit de vérifier les informations fournies par les candidats. Toute fausse déclaration entraînera l'éviction du candidat.

ARTICLE 3 : JURY

Le jury est composé de membres des différents collèges du Club de la Presse des Pays de Savoie, complété du monde de l'édition, de la montagne et du journalisme. Il se réunit aussi souvent que nécessaire.

ARTICLE 4 :

ATTRIBUTIONS ET REMISE DES PRIX

Trois prix récompensent des œuvres retenues pour l'originalité du sujet, pour le style ou pour un apport réel dans le débat d'idées :

- Un prix attribué à un article de presse,
- Un prix attribué à un reportage radio, TV, documentaire ou film
- Un coup de cœur du jury.

Le jury décernera chaque prix au sujet ayant obtenu la majorité absolue du jury. Il sera accompagné d'un chèque de 1000 euros.

Le prix montagne récompense l'œuvre dans sa globalité. En cas de travail commun, il sera partagé entre tous les collaborateurs, sans distinction de mérite individuel.

Un prix ne peut être remis à un titre ou une entreprise.

ARTICLES :

COMMUNICATION, PUBLICITÉ

Les auteurs des articles sélectionnés seront avertis. L'acceptation d'un prix implique de la part de chaque lauréat, l'autorisation de diffuser son nom et sa photo ainsi que les photos de la réalisation primée pour les besoins de communication du Club de la Presse des Pays de Savoie.

La participation au concours vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.

** Philippe Révil, journaliste et écrivain, correspondant du « Monde ». Né le 8 juillet 1955 à Chambéry, il a mené toute sa carrière de journaliste en Savoie. Diplômé d'histoire et de l'Institut d'études politiques de Grenoble, il était entré en 1981 comme rédacteur à l'hebdomadaire catholique départemental, La Vie Nouvelle. Philippe Révil a disparu en montagne le samedi 27 août 2005.*

Bulletin de Participation à retourner avant le 15 septembre 2012 au :

Club de la Presse des Pays de Savoie, 121 Allée du Clos des Chênes 73190 ST BALDOPH

Mme Mlle M

Nom

Prénom

N° de carte de Presse

Tél

E-mail bureau

E-mail personnel

Adresse

Je souhaite participer au Prix Montagne «Philippe Révil» organisé par le Club de la Presse des Pays de Savoie et en acceptant les conditions.

Fait à

Le

Signature

clubpresse7374.com